

# COMPAGNIE MAROCAINE

**Société Anonyme au capital de 1.120.000 euros**  
**Siège Social : 5, rue Ambroise Thomas - 75009- PARIS**  
**784 364 150 R.C.S. PARIS**

## AVIS DE CONVOCATION

Mmes et Mrs les actionnaires de la COMPAGNIE MAROCAINE sont convoqués, à titre extraordinaire en  
**Assemblée Générale Ordinaire le 04 décembre 2008 à 11 heures**  
**Espace Vinci, 25, rue des Jeûneurs, 75002 Paris**  
à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Distribution exceptionnelle, d'un dividende de 60 euros par action, prélevée sur le report à nouveau et les réserves ;
- Pouvoirs et formalités.

## Projet de résolutions.

### **Première résolution : (Distribution à titre exceptionnel)**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de distribuer à titre exceptionnel la somme de 13.440.000 euros prélevée à hauteur de 1.456.540 euros, sur le poste « Autres réserves » et à hauteur de 11.983.460 sur le poste « Report à Nouveau », soit un dividende de 60 euros par action de la société.

La totalité de cette distribution exceptionnelle ouvre droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu au paragraphe 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera mis en paiement chez BNP PARIBAS à partir du 11 décembre 2008.

Au titre des trois derniers exercices, il a été procédé aux distributions suivantes:

Exercices	Nombre d'actions	Dividende Distribué	Revenu global par action
		€	€
2005	224 000	2.20	2.20
2006	224 000	2.50	2,50
2007	224 000	2.50	2,50

### **Deuxième résolution : (Pouvoir et formalités)**

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire, pour procéder toutes formalités légales et réglementaires partout où besoin sera.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté (article L225 –106 du Code de Commerce)

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application de septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce), le 1<sup>er</sup> décembre 2008 à zéro heures, heure de Paris, soit, dans les comptes titres nominatifs tenus par la société (ou par son mandataire).

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et parvenus à la société ou à son mandataire susvisé, trois jours calendaires au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 DECEMBRE 2008**

**EXPOSE SOMMAIRE**

**Exercice 2007**

Le produit de l'activité de portefeuille s'élève à 643.719 euros contre 1 183 154 euros pour l'exercice 2006.

Les charges financières se sont élevées à 41.413 euros contre 161.823 euros. Elles intègrent principalement en 2007 une provision pour perte de change de 24.629 euros. En 2006 une charge nette sur cessions de valeurs mobilières de 128.183 euros avait été constatée.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE ressort à 602.307 euros contre 1.021.331 euros en 2006.

Après imputations de 341.524 euros de charges d'exploitations contre 304.821 euros pour l'exercice 2006, le résultat courant de l'exercice s'élève à 262.576 euros contre 764.868 euros.

Le résultat exceptionnel s'établit à 3.325 euros contre 4.758.310 euros. L'exercice 2006 avait bénéficié des plus-values dégagées sur la vente des actifs marocains.

La charge d'impôts s'élève à 106.523 euros contre 1.621.077 euros en 2006.

Les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE font finalement ressortir un bénéfice net après impôts de 159.378 euros contre 3.902.101 euros pour l'exercice précédent, soit respectivement à 0,71 euros et 17,42 euros par action.

Les capitaux propres s'établissent à 18.464.491 euros au 31 décembre 2007 contre 18.365.112 euros au 31 décembre 2006.

**Pour le premier semestre 2008**

- Les produits financiers s'élèvent à 344 738 euros contre 308 169 euros pour la même période de l'exercice précédent..
- Les charges financières s'élèvent à 16 324 euros contre 29 194 pour le premier semestre 2007.
- Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE ressort à 328 414 euros contre 278 975 euros pour la même période de l'exercice précédent.

Après imputations de 134 458 euros de charges d'exploitation contre 161 527 euros pour la même période de l'exercice 2007, le résultat courant au 30 juin 2008 s'élève à 193 956 euros contre 119 225 euros au 30 juin 2007.

En l'absence de résultat exceptionnel, les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE font finalement ressortir un bénéfice net après impôts de 126.479 euros contre 61 192 euros au 30 juin 2007, soit respectivement à 0,56 euros et 0,27 euros par action.

Les capitaux propres s'établissent à 18.030.969 euros au 30 juin 2008 contre 18.464.491 euros au 31 décembre 2007.

**II. - DIVIDENDE EXCEPTIONNEL ET PERSPECTIVES 2009**

La baisse des indices boursiers et les turbulences des marchés financiers nous avaient incités à la plus grande prudence dans la gestion de nos avoirs financiers. Fin 2007, la totalité de notre portefeuille actions avait été réalisé et placé sur des supports monétaires faiblement exposés.

Compte tenu de l'importance de la trésorerie, d'un défaut d'opportunités réelles d'investissement et des risques liés à la crise financière actuelle, le Conseil d'Administration de la COMPAGNIE MAROCAINE a décidé de proposer à l'Assemblée Générale une distribution exceptionnelle de 60 euros par actions, par prélèvement sur les réserves et le report à nouveau.

Soit un dividende global de 13.440.000 euros qui ouvre droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à l'abattement de 40% prévu au paragraphe 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Pour l'exercice 2009, la diminution des produits qu'entrainera cette distribution exceptionnelle, sera compensée par une baisse des frais généraux qui devrait permettre à la société de dégager un résultat légèrement bénéficiaire.

L'Assemblée Générale, objet de la présente convocation, est appelée à se prononcer sur cette distribution.

# COMPAGNIE MAROCAINE

Société Anonyme au Capital de 1 120 000 euros.  
Siège Social: 5, rue Ambroise Thomas - 75009 PARIS.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 DECEMBRE 2008

### Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

	2003	2004	2005	2006	2007
<b>I- SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D' EXERCICE:</b>					
a) Capital social	853 714	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000
b) Nombres d'actions émises	224 000	224 000	224 000	224 000	224 000
<b>II- RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS:</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (1)	815 130	882 398	938 393	1 231 513	645 512
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	451 032	491 216	379 051	5 424 285	293 120
c) Impôts sur les bénéfices	32 951	50 338	229 814	1 621 077	106 523
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	473 324	497 239	385 584	3 902 101	159 378
e) Montant des bénéfices distribués	470 400	492 800	492 800	560 000	560 000
<b>III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION :</b>					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,87	1,97	0,67	16,98	0,83
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,11	2,22	1,72	17,42	0,71
c) Dividende versé à chaque action	2,10	2,20	2,20	2,50	2,50
<b>IV – PERSONNEL:</b>					
a) Nombre de salariés	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	83 200	83 200	83 200	83 200	83 197
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	38 149	37 696	38 424	36 077	36 816

(1) le chiffre d'affaire HT comprend l'ensemble des produits financiers